

COMMUNE  
DE**Saint-Christophe-du-Ligneron**

85670

## COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire,  
**Lundi 2 Novembre 2020 à 20 h 30.**

**Étaient présents :** Mmes et MM. Thierry RICHARDEAU, Président de séance, Jean-Claude BIRON, Émilie BOCQUIER, Cyril CONTESSE, Carine MIGNÉ, Jacques RIGALLEAU, Claudine CHARRIER, Daniel PROUX, Guillaume BOSSARD, Brigitte CHAUSSIVERT, Florent DELCLOS, Stéphanie LABOUR, Auguste GUILLET, Florent JOURDAN, Lorelei LE BARILLEC-BRIEN, Natacha NAULEAU, Olivier QUAIREAU, Nathalie POTÉREAU et Annabelle MERLET.

**Absents et excusés :** Mme Élixa GIRAUDEAU et M. Sébastien SEGRET (pouvoir à J. RIGALLEAU).

**Secrétaire de séance :** Mme Claudine CHARRIER.

Le compte-rendu de la réunion du 5 Octobre 2020 est approuvé.

---

En hommage à Samuel PATY et aux victimes de l'attentat de Nice, Monsieur le Maire fait observer une minute de silence.

### ↳ **COVID-19 et Vigipirate**

Monsieur le Maire et les adjoint(e)s concerné(e)s font un point sur ces sujets :

#### - **COVID-19** :

La vie scolaire (école, périscolaire et restauration) suit au mieux les nouveaux protocoles afin de permettre une continuité d'activité quasi normale pour les enfants.

La Mairie et l'Agence postale communale sont ouvertes au public aux heures habituelles. Le marché du samedi matin reste ouvert au public en respectant les gestes barrières, et en présence de notre policier municipal. Les salles polyvalentes, la salle de sports et la bibliothèque sont fermées.

Le groupe d'entraide solidaire se remet en place.

L'EHPAD s'organise pour continuer les visites des résidents dans un cadre strict garantissant la protection des résidents et du personnel.

Challans Gois Communauté a décidé de soutenir les commerçants fermés (communication, aide financière).

#### - **Vigipirate** :

Le jeudi 29 octobre 2020, le Gouvernement a porté le **plan Vigipirate** au niveau urgence attentat sur l'ensemble du territoire. Dans l'attente de la mise en place des groupes du Plan communal de Sauvegarde et de la Participation Citoyenne, Monsieur le Maire invite les élus et la population à la plus grande attention et vigilance.

## ↳ MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

### ↳ Démission de deux conseillers municipaux

Monsieur le Maire nous fait part de deux démissions, Mesdames Sabrina LAURENTIN et Marie-France LANOË au sein du Conseil Municipal, à compter du 6 Octobre 2020.

### ↳ Intégration de deux nouveaux conseillers municipaux

Monsieur le Maire propose l'intégration de deux nouveaux conseillers municipaux, qui ont été convoqués à cette réunion : M. Sébastien SEGRET et Mme Annabelle MERLET. Si les intéressés ne renoncent pas de manière expresse à leurs mandats, leurs élections sont proclamées dès que le maire procède à leurs installations.

Monsieur le Maire procède à l'installation de M. Sébastien SEGRET et Mme Annabelle MERLET.  
**Sont proclamés élus au sein du Conseil Municipal : Monsieur Sébastien SEGRET et Madame Annabelle MERLET.**

**Ils remplacent respectivement Mmes Sabrina LAURENTIN et Marie-France LANOË en lieu et place au sein des Commissions Municipales et du CCAS.**

---

## ↳ CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ

### ↳ Réunion communautaire le 5 Novembre 2020

Monsieur le Maire nous informe que la prochaine réunion communautaire se déroulera sur notre commune, le 5 Novembre prochain à la salle « Jacqueline Auriol ».

---

## ↳ URBANISME, ENVIRONNEMENT ET ASSAINISSEMENT

### ↳ Numérotations de rues :

#### • Rue Grignon de Montfort

Suite à une nouvelle construction, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de créer un nouveau numéro**, comme suit : **22 Rue Grignon de Montfort.**

#### • Route de Beauséjour

Dans le cadre d'une acquisition de terrain par une entreprise, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de nommer et de créer un numéro**, comme suit : **2 Route de Beauséjour.**

### ↳ Assainissement – Extension Réseau Eaux Usées La Renaissance

Dans le cadre du zonage d'assainissement et après proposition de Monsieur Jean-Claude BIRON, Adjoint en charge du dossier, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, le devis de l'Entreprise SOCOVA TP de Commequiers, pour la réalisation des travaux d'extension du réseau eaux usées au lieu-dit « La Renaissance », pour un montant de 25 586,80 € HT.**

### ↳ Vendée Numérique – Implantation d'un shelter la fibre 85

Dans le cadre de l'installation de la fibre optique sur notre département, Monsieur Jacques RIGALLEAU, Adjoint en charge du dossier, présente la **demande d'Altitude Infrastructures, partenaire de Vendée Numérique, concernant l'installation gratuite d'un shelter la fibre 85.** Il permettra à différents fournisseurs de se connecter à la fibre. Deux sites d'implantation ont été validés par l'entreprise : à côté des toilettes des Abras ou sur le bas du terrain d'honneur.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jacques RIGALLEAU, le Conseil Municipal **valide, à l'unanimité, l'implantation d'un shelter sur le site du complexe sportif, à proximité du rond-point du Reinet.**

Deux vidéos sont présentées, relatives au déploiement de la fibre sur notre commune avec l'objectif du premier raccordement en septembre 2021 et l'ensemble des Ligneronnais raccordé fin 2022.

## ↳ BÂTIMENTS COMMUNAUX

### ➤ Espace Santé Rue de l'Ermitage - Travaux d'aménagement

Vu la **délibération n° 6-2-2020 en date du 2 Mars 2020** décidant l'acquisition d'un local commercial à Vendée Habitat dans le bâtiment édifié sur notre ZAC Multisites secteur centre, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, pour l'acquisition et les travaux d'aménagement de ce local, le plan de financement, comme suit :**

<b>Dépenses HT</b>	Acquisition local	72 514,02 €
	Frais Architecte	1 750,00 €
	Travaux	23 923,98 €
	Branchements divers	2 000,00 €
	Mobilier	5 000,00 €
	<b>Total</b>	<b>105 188,00 €</b>

<b>Recettes</b>	Subvention	84 200,00 €
	Autofinancement	20 988,00 €
	<b>Total</b>	<b>105 188,00 €</b>

**et sollicite une subvention auprès de la Préfecture de la Vendée dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local 2020 (DSIL).**

## ↳ ÉCONOMIE ET FINANCES

### ➤ Décisions modificatives

#### • Budget Principal

☞ Suite à l'acquisition de terrains situés au lieu-dit « Le Mimosa », le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, d'inscrire des crédits supplémentaires par décision modificative, comme suit :**

##### Section d'Investissement

- <u>En Dépenses</u> , au compte 2111 Acquisition terrains nus	20 000,00 €
- <u>En Recettes</u> , au compte 10222 FCTVA	20 000,00 €

☞ Dans le cadre de la construction du parking public Rue Grignon de Montfort, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, d'inscrire des crédits supplémentaires par décision modificative, comme suit :**

##### Section d'Investissement

- <u>En Dépenses</u> , au compte 2118 Acquisition terrains aménagés	53 773,05 €
- <u>En Recettes</u> , au compte 10222 FCTVA	53 773,05 €

#### • Budget Assainissement

☞ Vu la délibération n° 4-9-2020 en date du 5 Octobre 2020 décidant l'acquisition d'une parcelle de 25 m<sup>2</sup> pour l'installation d'un poste de refoulement, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, d'inscrire des crédits supplémentaires par décision modificative, comme suit :**

##### Section d'Investissement

- <u>En Dépenses</u> ,	
au compte 211 Acquisition terrains nus	1 150,00 €
au compte 2158 Autres (raccord. Electrique)	1 305,00 €
- <u>En Recettes</u> , au compte 1641 Emprunt	2 455,00 €

☞ Suite à une demande de la Trésorerie, les dépenses mandatées en 2018 pour le Diagnostic Eaux pluviales Rue de l'Ermitage au compte 203 - Frais d'études doivent être intégrés au compte 2158 - Travaux. Par conséquent, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, d'inscrire des crédits supplémentaires par décision modificative, comme suit :**

##### Section d'Investissement

- <u>En Recettes</u> , au compte 203-041 Opération patrimoniale	3 280,00 €
- <u>En Dépenses</u> , au compte 2158-041 Opération patrimoniale	3 280,00 €

☞ Suite à une demande de la Trésorerie, la dépense mandatée en 2019 pour la mission d'assistance DSP pour un montant de 6 000,00 € doit être amortie. Par conséquent, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, d'effectuer des virements de crédits par décision modificative**, comme suit :

Section d'Investissement

- <u>En Recettes</u> , au compte 2803-040 Amortissement	+ 6 000,00 €
au compte 021 - Virement section de fonctionnement	- 6 000,00 €

Section de Fonctionnement

- <u>En Dépenses</u> , au compte 6811-042 Amortissement	+ 6 000,00 €
au compte 023 - Virement section d'investissement	- 6 000,00 €

• **Budget ZAC Multisites**

☞ Dans le cadre des travaux de la ZAC Secteur Centre, une avance forfaitaire a été mandatée à l'Entreprise BODIN au compte 238 et nous devons à ce jour intégrer ce montant au compte de travaux. Par conséquent, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'inscrire **des crédits supplémentaires par décision modificative**, comme suit :

Section d'Investissement

- <u>En Dépenses</u> , au compte 2315-041 Travaux	12 153,51 €
- <u>En Recettes</u> , au compte 238-041 Avance forfaitaire	12 153,51 €

➤ **Vendée Logement - Garantie d'emprunt 2 logements - La Prairie des Croisettes**

Suite à la demande de garantie d'emprunt présentée par Vendée Logement de La Roche sur Yon concernant deux logements sociaux sis Rue des Croisettes, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de garantir à hauteur de 30 % un emprunt de 308 195 €, d'une durée de 40 ans**, souscrit auprès de la **Caisse des Dépôts et Consignations**, au taux d'intérêt réglementaire. Le Conseil Départemental garantit à concurrence de 70 %.

➤ **Région des Pays de la Loire Aléop - Avenant n° 2 à la convention de délégation de compétences**

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de signer un avenant n° 2 à la convention de délégation de compétences organisateur de second rang avec la Région des Pays de la Loire, service Aléop**, concernant la **modification de l'article 3 - Compétences financières** : la Région indemnise les organisateurs secondaires de leurs **frais de gestion à hauteur de 15 € par an et par élève à compter de la rentrée scolaire 2020/2021** (au lieu de 13,50 €).

---

☞ **ENFANCE, JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE**

➤ **Municipalisation de la restauration scolaire**

Après avoir reçu les procès-verbaux du Conseil d'Administration en date du 6 Octobre 2020 et de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 Novembre 2020 décidant la dissolution de leur association, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, la reprise de ce service de restauration (actif et passif), à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021.**

---

☞ **PERSONNEL COMMUNAL**

➤ **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale - Adhésion à la démarche de consultation en vue d'une souscription au contrat groupe d'assurance des risques statutaires**

Depuis plusieurs années, la Commune, assurée au titre des risques statutaires, fait confiance au Centre de Gestion qui, dans le cadre d'un contrat groupe, effectue à leur demande le traitement des dossiers de remboursement des sinistres, les conseille en matière d'assurance statutaire, et mène des actions pour la maîtrise de l'absentéisme.

Le contrat en cours conclu avec CNP Assurances en 2017 pour une durée de 4 ans, arrive à son terme le 31 Décembre 2021. Il faut donc envisager dès maintenant une nouvelle mise en concurrence, en respectant les dispositions du code de la commande publique.

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion se prononcera d'ici cette fin d'année sur la mise en œuvre d'une procédure de marché, qui nous permettra de négocier comme par le passé afin d'obtenir les meilleures conditions en matière de taux et de couverture de risques.

**Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Centre de Gestion à mettre en œuvre, pour notre compte, la procédure de mise en concurrence, pour une mise en place au 1<sup>er</sup> Janvier 2022.**

➤ **Modification du tableau des effectifs**

Suite à une demande de l'Agent d'accueil, concernant l'augmentation de son temps de travail en raison d'une surcharge de travail et à la reprise du Comité de Cantine, suite à sa dissolution, pour la gestion administrative de la restauration scolaire, le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de modifier le tableau des effectifs, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021**, comme suit :

- Suppression d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, temps non complet : 30 h,
- Création d'un poste d'Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, temps complet.

➤ **Accueil périscolaire « Les Loustics » - Mise en place d'astreinte pour la Directrice**

Afin de respecter la réglementation sur le taux d'encadrement, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de mettre en œuvre une astreinte pour la Directrice de l'Accueil périscolaire « Les Loustics », à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021.**

---

↪ **DIVERS**

➤ **Commission de contrôle des listes électorales - Désignation des conseillers municipaux**

Dans chaque commune, une commission de contrôle est mise en place afin d'examiner les recours administratifs formés par les électeurs. Suite au renouvellement général des conseillers municipaux, les membres de ces commissions doivent être nommés par arrêté préfectoral pour une durée de trois ans. Dans les communes de 1 000 habitants et plus dans lesquelles une seule liste est représentée, la commission de contrôle est composée d'un conseiller municipal de la commune, d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet et d'un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire. Pour cela, nous devons désigner un conseiller municipal titulaire et un conseiller municipal suppléant qui doit être pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission. Le Maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission.

Le Conseil Municipal **désigne, à l'unanimité, les membres**, comme suit :

**Membre titulaire : Monsieur Patrick CHANSON**

**Membre suppléant : Monsieur Daniel PROUX**

➤ **Spectacle de magie prévu le 29 Novembre 2020 - Annulation**

Madame Carine MIGNÉ nous informe de l'annulation de ce spectacle en raison du confinement.

➤ **ZAC Centre - Ouverture des commerces et services**

Monsieur Cyril CONTESSE prend la parole et nous fait part des commerces et services ayant débuté leurs activités en octobre sur la ZAC Centre.

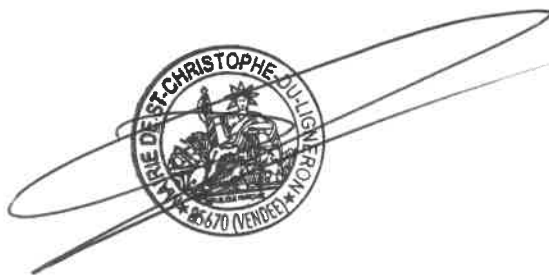
↳ **QUESTIONS DIVERSES**

➤ **Journée Citoyenne**

Monsieur Auguste GUILLET nous fait part de l'annulation de la Journée Citoyenne prévue le 28 Novembre prochain.

Séance levée à 22 h 15.

Pour extrait, Affiché le 9 Novembre 2020  
Le Maire, Thierry RICHARDEAU



Prochaine réunion du Conseil Municipal le Lundi 7 Décembre 2020 à 20 h 30.